

Séance du JEUDI 16 JUIN 2016

Présents : M. ECHIVARD - Mme QUODBACH - M. LEYDINGER - M. KELLER -
Mme TOUSCH – Mme VIGOUROUX - M. POLLRATZKY - M. BLUM -
Mme SAUNIER - M. CAVATZ – M. LINDEN – Mme KARST - M. SEILER -
Mme BARDA

Absents : M. BLUM

Procurations : Mme QUINTUS à M. ECHIVARD

Secrétaire de séance : Monique RONDIO, Secrétaire de Mairie

013-2016 : ONF – Programme des travaux sylvicoles 2016

M. Maxime DORR, agent ONF, successeur de M. René SEGER, présente aux membres du Conseil Municipal les travaux sylvicoles 2016 en forêt communale. Ils comprennent l'ouverture de cloisonnement d'exploitation au broyeur dans les parcelles 12, 23, 24 et 25a.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le programme de travaux sylvicoles 2016 proposé par l'ONF.

014-2016 : ONF – Devis travaux sylvicoles

M. Maxime DORR, agent ONF, successeur de M. René SEGER, présente aux membres du Conseil Municipal le devis concernant les travaux sylvicoles 2016 en forêt communale, se montant à 2.199,96 € HT, comprenant le cloisonnement au broyeur dans les parcelles 12, 23, 24 et 25a.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- retient le devis pour travaux sylvicoles réalisés par le biais de l'Office Entrepreneur de Travaux (OET) tel que présenté, pour un montant de 2.199,96 € HT
- s'engage à inscrire la dépense au budget communal

Séance du JEUDI 16 JUIN 2016

- autorise la Maire à signer le devis ainsi que toute pièce s'y rapportant.

015-2016 : Travaux de voirie aux abords de l'école – subvention plan régional

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de travaux 2016 suivant :

Travaux de voirie aux abords de l'école

- Coût HT estimé à 236.995,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le projet de travaux de voirie aux abords de l'école
- Arrête les modalités de financement comme suit :
 - Réserve parlementaire, maximum escompté 11.000,00 €
 - Amendes de police, maximum escompté 9.010,00 €
 - AMITER, maximum escompté 100.000,00 €
 - Financement de la Région sollicité au titre de plan de soutien 20.000,00 €
- Charge le Maire de solliciter les subventions correspondantes
- Décide de couvrir la part à la charge de la commune sur fonds propres
- Autorise le Maire à signer tous documents et commandes à intervenir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

016-2016 : Réhabilitation de l'assainissement – choix du Maître d'Œuvre

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le marché de maîtrise d'œuvre de MK ETUDES, bureau d'études, concernant les travaux de réhabilitation de l'assainissement rue des Champs, impasse des Mineurs et rue de la Montée, estimés à 262.000,00 € HT.

Le taux de rémunération est fixé à 3,16% du montant estimatif des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- retient la proposition de MK ETUDES
- autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces s'y rapportant.

Séance du JEUDI 16 JUIN 2016

017-2016 : Fusion de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs avec la Communauté d'agglomération Sarreguemines confluences – Acceptation du périmètre envisagé

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, et notamment son article 35 qui instaure les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) pour aboutir à la couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-43-1 ;

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale de la Moselle arrêté le 31 mars 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 avril 2016, notifié le 03 mai 2016, portant projet de périmètre de la fusion de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs et de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 Novembre 2015 portant avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Moselle transmis par M. le Préfet en date du 12 octobre 2015 ;

Considérant les projets d'accords locaux portant sur le financement du réseau très haut-débit de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs, et sur le PPRT de la société Inéos ;

Considérant l'étude d'impact budgétaire et fiscale relative à ce projet de fusion et approuvée par les EPCI et les communes concernés par ledit projet de fusion ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Moselle, arrêté 31 mars 2016, prévoit la fusion de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs et de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Le préfet a, en application des dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, mis en œuvre une telle orientation du SDCI par arrêté préfectoral du 27 avril 2016 portant projet de périmètre de la fusion de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs et de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Cet arrêté préfectoral a été notifié à la commune le 03 mai 2016.

Dès lors, la commune dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de cette notification pour se prononcer sur ce projet de fusion. L'absence de délibération dans le délai précité équivaut à un avis favorable.

A ce titre, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le préfet ne pourra prononcer la fusion proposée, au plus tard le 31 décembre 2016, que dans la mesure où la moitié des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre de la fusion projetée, représentant la moitié de la population totale concernée, aurait délibéré

Séance du JEUDI 16 JUIN 2016

favorablement sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion projetée. Une telle majorité devra nécessairement comporter l'accord du Conseil Municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale, en l'occurrence la commune de Sarreguemines.

A défaut d'accord des communes exprimé dans les conditions de majorité précitées, le préfet pourra, éventuellement, passer outre le désaccord des communes en prononçant, au plus tard le 31 décembre 2016, par arrêté motivé, la fusion projetée après avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) de la Moselle.

Afin de rendre son avis, la CDCI disposera d'un délai d'un mois à compter de sa saisine par le préfet et pourra, dans ce cadre, entendre les maires des communes intéressées et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à même d'éclairer sa délibération. Dans ce délai d'un mois, la CDCI pourra amender le périmètre de la fusion mise en œuvre par le préfet, en adoptant un amendement à la majorité des deux tiers de ses membres.

L'arrêté préfectoral portant création du nouvel EPCI par fusion des communautés fixera le nom, le siège et les compétences de la communauté issue de la fusion.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, sur le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs et de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, tel qu'arrêté par le préfet de la Moselle le 27 avril 2016.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,
À l'unanimité

APPROUVE le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs et de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, tel qu'arrêté par le préfet de la Moselle le 27 avril 2016 ;

APPROUVE le nom du nouvel EPCI issu de la fusion : Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ;

APPROUVE la localisation du siège du nouvel EPCI au 99, rue du Maréchal Foch, BP 80805, 57208 Sarreguemines ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

018-2016 : Périscolaire – partenariat OPAL/CAF

Le Conseil Municipal, réitère son partenariat avec l'OPAL, le prestataire retenu en 2009 pour le périscolaire, et valide comme tous les ans sa prestation. L'OPAL est un organisme sérieux, professionnel et très qualifié pour l'accueil d'enfants. Un partenariat de qualité, avec la CAF est à souligner dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ). Depuis

Séance du JEUDI 16 JUIN 2016

septembre 2014, les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) ont été mises en place en collaboration avec l'OPAL, le bilan est plus que positif, une proposition d'activités variées, sportives, culturelles, ludiques à destination de tous les enfants.

019-2016 : Création de postes

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2016.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,
- la suppression de l'emploi d'origine.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée,

- **la création d'un emploi d'ATSEM principal 2^e classe à temps non complet**
- **la création d'un emploi d'Adjoint Technique principal 2^e classe**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

020-2016 : Cimetière – tarif caveau

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal que suite à la procédure de reprise des tombes, 5 concessions sont munies d'un caveau.

Il propose de les mettre en vente aux tarifs suivants :

- Caveau 1 place à 750 €
- Caveau 2 places à 1.500 €
- Caveau 6 places à 3.000 €

Et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition telle qu'elle vient de lui être faite et de l'autoriser à émettre les titres de recettes à intervenir ainsi que les documents s'y rapportant.

Séance du JEUDI 16 JUIN 2016

021-2016 : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2012-1510 du 29.12.2012 instituant le mécanisme de péréquation horizontale appelé Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC),

Vu la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, modifiant le dispositif de dérogation libre sur délibérations concordantes prises avant le 30 juin de l'année de répartition par l'organe délibérant de l'EPCI et par les conseils municipaux des communes membres,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs en date du 07 avril 2016, décidant de retenir pour 2016 la répartition dérogatoire libre avec prise en charge par l'EPCI de la totalité du prélèvement des communes membres,

Considérant que chaque commune membre de la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs est appelée à se prononcer sur la répartition dérogatoire libre pour qu'elle soit applicable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide de retenir pour 2016 la répartition dérogatoire libre avec une prise en charge par la Communauté de communes de l'Albe et des Lacs de la totalité du prélèvement du FPIC des communes membres de cet EPCI.

022-2016 : Indemnités élections

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des indemnités versées à la Commune pour frais de tenue de l'assemblée électorale des élections régionales de décembre 2015, d'un montant de 256,46€

. Décide à l'unanimité, d'attribuer ces indemnités à l'adjoint administratif en charge du dossier.

Séance du JEUDI 16 JUIN 2016

023-2016 : Subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes :

| | |
|-------------------------------------|---------|
| - Amicale des secrétaires de mairie | 60 € |
| - Croix Rouge de Sarralbe | 60 € |
| - La Prévention Routière | 60 € |
| - Collège J.B. EBLE | 1.275 € |

024-2016 : Admission en non-valeur

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une admission en non-valeur des taxes d'urbanisme ci-dessous :

- M. Alfred GLOCKER pour un montant de 131,00 €

Dans l'impossibilité de recouvrer lesdits montants, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise en non-valeur des sommes précitées.

025-2016 : Décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations. Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Décision concernant la renonciation de l'exercice de droit de préemption urbain sur les immeubles :

Section 12 n° 164, 138, 174, 171

Section 22 n° 282

Section 23 n° 177/119

Section 29 n° 292/13

Décision concernant les concessions dans le cimetière :

Nouvelle concession accordée à Mme Carole HOSCHECK

Nouvelle concession accordée à M. Gilbert SIEBERT

Séance du JEUDI 16 JUIN 2016

Séance du 16 juin 2016

Délibérations

| | |
|----------|--|
| 013-2016 | ONF – Programme des travaux sylvicoles |
| 014-2016 | ONF – Devis travaux sylvicoles |
| 015-2016 | Travaux de voirie aux abords de l'école – subvention plan régional |
| 016-2016 | Réhabilitation de l'assainissement – choix du Maître d'Œuvre |
| 017-2016 | Fusion de la Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs avec la Communauté d'agglomération Sarreguemines confluences – Acceptation du périmètre envisagé |
| 018-2016 | Périscolaire – partenariat OPAL/CAF |
| 019-2016 | Création de postes |
| 020-2016 | Cimetière – tarif caveau |
| 021-2016 | Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales |
| 022-2016 | Indemnités élections |
| 023-2016 | Subventions |
| 024-2016 | Admission en non-valeur |
| 025-2016 | Droit de préemption urbain |
| 026-2016 | Concessions cimetière |

Séance du JEUDI 16 JUIN 2016

Membres présents

| | |
|----------------------|---------------------------|
| Jean-Luc ECHIVARD | |
| Jeannine QUODBACH | |
| Christophe LEYDINGER | |
| Laurent KELLER | |
| Chantal TOUSCH | |
| Nadine VIGOUROUX | |
| Thierry POLLRATZKY | |
| Christophe BLUM | Absent excusé |
| Magali SAUNIER | |
| Jean-Paul CAVATZ | |
| Dijana QUINTUS | Procuration à M. ECHIVARD |
| Jean-Jacques LINDEN | |
| Nathalie KARST | |
| Olivier SEILER | |
| Caroline BARDA | |